

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



du 22 mars
au 4 avril

Élections professionnelles, votez CGT !

Pourquoi voter CGT dans l'enseignement privé ?

La CGT Enseignement Privé est un syndicat qui se développe fortement depuis 20 ans. A la CGT-EP, on est sûr de pouvoir parler à une équipe de militant·e·s présent·e·s sur le terrain, sur l'ensemble du territoire, attentif·ve·s et solidaires.

La CGT c'est une culture interprofessionnelle et une tradition toujours vivante de mobilisations et de luttes avec et pour les personnels, fondée sur des convictions humanistes et progressistes.

La CGT EP, un syndicat offensif, efficace et solidaire !

Et pourquoi pas adhérer à la CGT Enseignement Privé ?

La CGT Enseignement Privé, c'est :

- des **interlocuteurs** dans toutes les académies
- une **lettre électronique** régulière pour fournir des informations ciblées en lien avec l'actualité
- Un **journal papier trimestriel** pour faire un bilan des différents champs professionnels
- un **site internet complet** : actualités, fiches pratiques, textes de référence...
- une **adresse dédiée** aux personnels OGEC : ogec@cgt-ep.org
- une **permanence téléphonique** quotidienne :

01.42.26.55.20

Pour nous contacter :
contact@cgt-ep.org

Découvrez notre guide syndical



Pour les salarié·es de l'enseignement privé, la CGT revendique :

- L'**augmentation des salaires**, un salaire net minimum de 1700 euros.
- Une **couverture santé prise en charge à 100 %** par la sécurité sociale et à un haut niveau de prestation,
- Pas de salaire minimum de branche au dessous du SMIC pour un temps plein,
- La meilleure prise en compte de la plurifonctionnalité dans la rémunération.
- Une **semaine supplémentaire de congés payés** pour tout le personnel.
- L'exonération de frais de scolarité pour les enfants du personnel.
- L'instauration pour tou·tes d'un **supplément familial de traitement** et d'une indemnité de résidence.
- Une indemnité de départ à la retraite calculée sur la période totale passée dans l'enseignement privé et pas seulement dans le dernier établissement.
- La **possibilité de muter d'un établissement à un autre**, avec mise en place de commissions paritaires.
- L'accès à une **formation de qualité** tout au long de la carrière.
- La **reconnaissance de la difficulté des métiers** de notre secteur et la considération qu'ils méritent.
- La possibilité d'accéder à des **activités sociales et culturelles** pour toutes les structures; même celles non dotées d'un Comité Social et Économique.

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux :

 <https://www.facebook.com/cgt.enseignementprive>

 https://twitter.com/CGT_EP

 <https://www.instagram.com/cgtep/>



www.cgt-ep.reference-syndicale.fr

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Salarié-es de l'Enseignement Privé à But Non Lucratif (EPNL)

Les élections TPE, c'est quoi ? Ça se passe comment ?

Dans l'enseignement Privé, si vous êtes salarié-es d'une structure (principalement un OGEc) de moins de 10 salarié-es, alors vous êtes pleinement concerné-es par ces élections. L'occasion vous est donnée de vous exprimer, pour qu'on ne vous envoie pas en glissant un bulletin CGT.

ASEM, personnel de restauration, secrétaire, comptable, éducateur-trice... vous faites partie des 4,8 millions d'électeurs-trices appelé-es à voter **du 22 mars au 4 avril 2021**.

Le matériel électoral vous sera envoyé courant mars. Il s'agit d'un vote électronique ou par correspondance. Le dépouillement se fera du 12 au 16 avril.

En 2016, la CGT avait recueilli 25,12 % des suffrages des électeurs-trices, la plaçant en 1ère position, loin devant les autres, signe d'une véritable confiance dans une organisation efficace, ferme et proche des travailleurs-euses.

Je suis ASEM dans une petite école, je complète mon temps avec du ménage. Avec la crise sanitaire, de nouvelles contraintes, des exigences de l'Ogec difficiles à accepter, au point qu'ils m'ont proposé une rupture conventionnelle, qui masquait une volonté de me licencier. La CGT est intervenue, m'a accompagnée et donné confiance. A l'heure actuelle, je suis toujours en poste et les employeurs savent que je connais mes droits.



Je suis personnel d'entretien dans une école, l'Ogec m'avait fait un contrat de 10h/semaine, au mépris des accords de branche. La CGT m'a accompagné, fait connaître mes droits et permis d'obtenir un mi-temps.



Pourquoi voter CGT ?

La crise sanitaire liée à la Covid-19 aura mis en avant les « premiers de corvée », dont les salarié-es des très petites entreprises. Depuis le mois de mars dernier, la CGT a été sollicitée sur de nombreuses questions concernant les droits sociaux, l'activité partielle, le droit de retrait, la santé au travail, la prévention, les conditions de travail, l'emploi...

La CGT est toujours et a toujours été présente pour écouter, conseiller, aider à s'organiser, revendiquer et pour construire le monde de demain. Voter CGT c'est, permettre à un syndicat combatif de représenter toute la communauté éducative ; de faire entendre la voix de toutes et tous y compris des plus précaires ; de compter sur des représentant-es qui agissent en toute transparence, et en toute indépendance des autorités confessionnelles et des gouvernements ; de militer et agir pour l'amélioration de nos conditions de travail ; de combattre clairement toutes les discriminations.

Pour améliorer les conditions de vie et de travail des salarié-es des TPE, la CGT revendique :

- **l'obtention d'un Code du travail** du XXI^e siècle
- **la reconnaissance du « développement humain durable »** ;
- **la reconnaissance du travail** par le salaire et la prise en compte des qualifications ou des certifications ;
- **une réforme juste des retraites**, garantissant des « droits sociaux fondamentaux » pour toutes et tous les salarié-es ;
- **l'égalité réelle** entre les femmes et les hommes ;
- **une meilleure organisation du travail**, sans autoritarisme, permettant de concilier vie privée et vie professionnelle.



Rendez-vous sur le site cgt-tpe.fr pour plus d'informations, les dernières actualités, des témoignages, les réponses à vos questions les plus courantes...

www.cgt-ep.reference-syndicale.fr